CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-20 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PLOMBERIE DE MONSIEUR LANOUE – NANTEUIL
Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président de la régie eau potable expose au Conseil communautaire que la Régie Eau Potable a été confrontée à un problème de coloration de l'eau distribuée chez Monsieur LANOUE, résidant sur la commune de Nanteuil, accompagné de la présence de dépôts.
L'abonné de la commune directement concerné par ces désagréments a dû faire intervenir un plombier à deux reprises pour procéder au nettoyage de ses mitigeurs, au démontage du mitigeur de douche ainsi qu'au démontage de sa cartouche thermostatique.
De son côté, la Régie Eau Potable est intervenue à plusieurs reprises afin de procéder à des purges du réseau. Ces interventions n'ayant pas permis de résoudre le problème, il a finalement été nécessaire de reprendre intégralement le branchement de l'abonné depuis une canalisation en PVC située dans une rue adjacente.

Au regard des désagréments subis par l'abonné et des frais engagés pour les interventions de plomberie, il est proposé de procéder au remboursement de sa facture, d'un montant de 215,00 € HT, soit 236,50 €TTC, TVA à 10 % incluse.
Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Eau Potable lors de sa séance du 12 octobre 2026.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver le remboursement de ces frais à hauteur de 236,50 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 12 octobre 2026 ;

Considérant que la distribution d'eau potable 28, Chemin de la Cueille sur la commune de Nanteuil a été affectée par un phénomène de coloration de l'eau accompagné de dépôts ;
Considérant que Monsieur LANOUE a subi les conséquences de ces désagréments et a dû faire intervenir un plombier à deux reprises pour le nettoyage de ses mitigeurs, le démontage du mitigeur de douche et le démontage de sa cartouche thermostatique ;
Considérant que la Régie Eau Potable est intervenue à plusieurs reprises pour procéder à des purges du réseau, sans obtenir de résultat concluant ;
Considérant que la résolution du problème a finalement nécessité la reprise intégrale du branchement de l'abonné depuis une canalisation en PVC située dans une rue adjacente ;
Considérant que les frais engagés par l'abonné pour les interventions de plomberie s'élèvent à 215,00 €HT, soit 236,50 €TTC ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le résident de la régie eau potable, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le remboursement à Monsieur LANOUE, domicilié 28, Chemin de la Cueille sur la commune de Nanteuil, de ses frais de plomberie pour un montant de 236,50 €TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires au remboursement et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sys

Le/la secrétaire de séance,